

Manger sain en préservant la nature **2^{ème} partie**

Après avoir jeté un coup d'œil, dans un numéro précédent, sur les fruits et légumes, nous continuons en examinant l'impact environnemental de notre consommation d'aliments d'origine animale : produits de la pêche et de l'aquaculture ; produits d'élevage et dérivés. Nous laisserons de côté les produits de la chasse, peu abondants sur les étals, et pour lesquels nous n'avons pas trouvé de données.

En occident, nous ne mangeons pas d'espèces prédatrices d'autre animaux, à l'exception de certains poissons, et c'est heureux, car plus on se situe en bout de chaîne de nutrition, plus l'impact environnemental est élevé, et plus la concentration de résidus de produits toxiques augmente... C'est pour cette raison que l'on conseille de ne pas consommer plus de trois fois du poisson par semaine, et surtout de varier les espèces dans ses menus. Il est tout-à-fait probable, également, que les poissons d'élevage contiennent des doses non négligeables d'antibiotiques ou de pesticides

Produits carnés

Un curieux tableau, publié par la revue citée (Sciences et Avenir) nous montre une équivalence, en production de gaz à effet de serre, entre l'obtention d'un kilogramme de différentes viandes et... le CO2 produit par une voiture roulant en consommant 5 litres de carburant aux 100 Km. Nous avons-nous-mêmes été surpris par les chiffres : un kg de bœuf a produit 14,8 kg d'équivalent CO2 (méthane inclus), soit plus de 120 km parcourus par notre voiture 'fictive' ! Un kg de porc en produit 3,8 kg (équivalent à un parcours de 31 Km), et un kg de poulet 1,1

(équivalent à 9 Km de parcours fictif). A titre de comparaison, un kg de pommes fruits équivaldrait à 2,5 km parcourus, et un kg de pommes de terre à 2 km. Les élevages « concentrationnaires » de bovidés aux U.S.A. sont de véritables usines de production de gaz à effet de serre ! Et la disparition (hygiène oblige) des abattoirs de proximité nécessite des transports de plus en plus consommateurs de produits pétroliers, car ils se font quasi exclusivement par la route...

Trouver les mêmes informations pour les produits de la mer est beaucoup plus compliqué : l'article auquel nous nous référons n'en dit rien ; une navigation acharnée sur Internet, avec plusieurs termes de recherche,

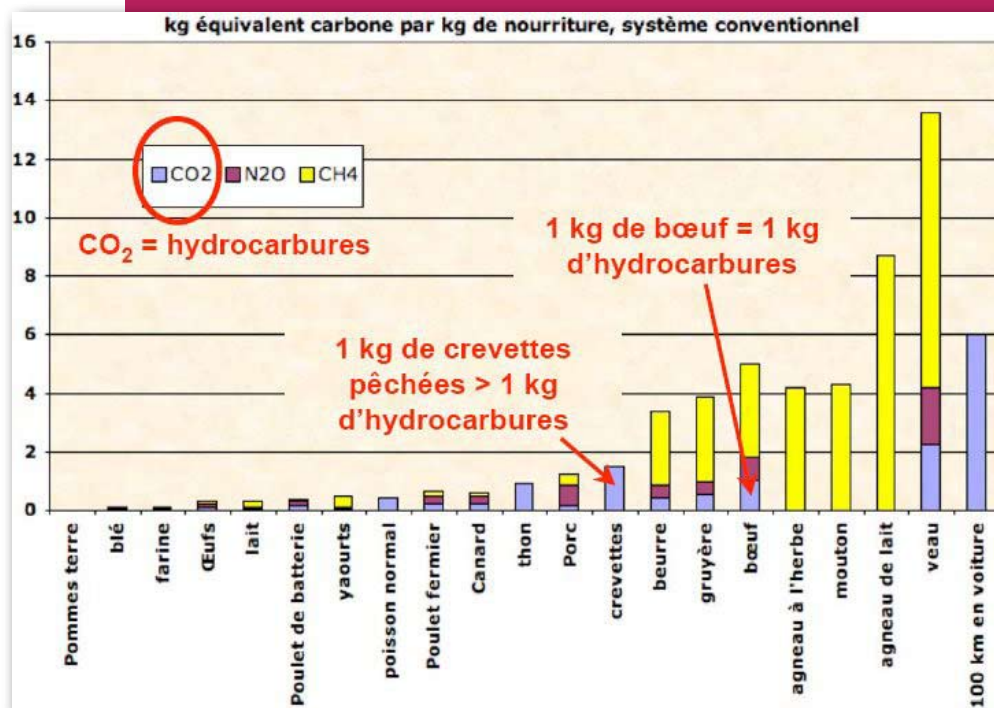
n'a donné que peu de résultats (si vous en avez de plus précis, vous pouvez nous contacter, nous publierons un additif). En gros, dans le cas de la pêche, on dépense en moyenne un peu plus d'un Kg d'équivalent carbone (CO2 uniquement) pour ramener 1 Kg de poisson de consommation, et 1,5 Kg par Kg de crevettes (*). Quant à l'aquaculture, nous n'avons pas pu, pour l'instant, recueillir de données pertinentes : en effet, pour élever des poissons, il faut d'abord pêcher du 'poisson-fourrage', le ramener, le transformer en farines, puis, pour les poissons du type du saumon, compacter ces farines en



granulés avec divers additifs (soja par exemple), puis transporter ces granulés sur les lieux d'élevage, souvent fort éloignés... A chaque étape, dépense d'énergie : le bilan global doit monter en flèche !

Enfin, ces indications ne valent que pour la pêche 'traditionnelle'. Le secteur industriel (congélation en mer au cours de très longues campagnes, et avec de très gros moyens) communique encore moins. Les transformations sont parfois à la limite du surréaliste : pour le cas des crevettes (notre * ci-dessus) nous avons plusieurs exemples de crustacés voyageurs, parcourant des milliers de kilomètres pour se faire décortiquer dans des pays à moindre coût de main d'œuvre, et pour en revenir...

Pour conclure, voici la copie d'un tableau, trouvé au détour d'Internet, qui résume des données d'ensemble sur l'impact, pour trois gaz à « effet de serre », de divers aliments-types, avec une comparaison automobile.



Nous donnons cette image "sous toutes réserves et comme citation illustrative". Nous ne sommes pas d'accord avec l'inscription rouge « CO₂ = hydrocarbures » qui est une formulation scientifiquement erronée : nous pensons qu'il s'agit d'une contraction d'une notion qui pourrait être « émissions de CO₂ résultant de l'utilisation d'hydrocarbures ». Rappelons que le méthane (CH₄) est aussi un gaz à 'effet de serre'. Mais ce qui paraît valable, c'est l'échelle, c'est-à-dire le plus ou moins grand impact environnemental d'un kilogramme de nourriture humaine. Nous nous posons aussi des questions sur le veau, moins bien classé que le bœuf... Intervention ? Rien n'est parfait en ce bas monde !

Dernière remarque : nous n'avons parlé, dans ces deux articles, que de produits de base. Toute transformation industrielle (congélation, salaisons, et surtout plats préparés) fait grimper en flèche l'impact écologique des aliments, en multipliant les apports énergétiques et les transports. Au fait, vous avez sans doute, comme nous, entendu parler d'un projet d'étiquetage 'carbone' des produits... Une réglementation remise... aux calendes grecques ?

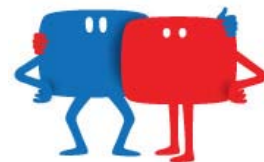
Un homme éclairé...

Les ampoules électriques à filaments disparaissent de plus en plus des linéaires... et on ne trouve pas forcément ce que l'on cherche dans les nouvelles gammes. Rappelons que les ampoules basse consommation (à tube fluorescent) ne sont pas adaptées aux usages suivants : variateurs (c'est du 'tout ou rien'), contacteurs électroniques, détecteurs (de présence par exemple), cellules photoélectriques, minuteries (d'escaliers, par exemple), et peu adaptées aux usages courts et répétés (c'est le 'pic' d'allumage qui consomme le plus). On peut dire aussi que, pour les usages à l'extérieur, toutes ne sont pas aussi résistantes (il faut sans doute préférer les modèles à tube protégé par un globe, ou 'spéciales basses températures'). Les essais de Que Choisir national sont précieux à ce titre. Mais ce qu'on ne dit jamais, c'est que nombre de luminaires anciens ont

des tulipes ou des plaques d'appliques trop exigües pour admettre les nouvelles ampoules, plus grosses, et que l'on n'est pas toujours sûr de trouver les culots dits 'à baïonnettes' (B22). Sur ces points, ainsi que sur les petites ampoules d'éclairage des frigos, ou des fours. Nous avons interrogé les vendeurs d'une grande surface de bricolage. La réponse est : vous trouverez toujours, et de plus en plus, d'ampoules halogènes basse

consommation. Nous vous livrons la réponse entendue, sans commentaire. Peut-être est-il bon, si vous aimez vraiment l'ancien, de constituer un petit stock...





T.N.T. Story

Nous ne traiterons pas ici de l'explosif (trinitrotoluène), mais du passage irrémédiable, le 28 septembre au soir, de notre région à la télévision numérique. Et nous prévoyons quelques énervements... car si presque personne ne l'a demandé, cela va tous nous concerner, y compris... ceux qui n'y comprennent rien ! Nous verrons qu'il y a aussi des enjeux commerciaux (vous en doutiez ?).

Un « groupement d'intérêt public », France Télé Numérique, a été créé, déjà depuis septembre 1986, pour la 'modernisation de la diffusion audiovisuelle' ; il regroupe l'Etat, les chaînes publiques, TF1, M6, Canal+ et Arte France. "F.T.N.", donc, se démène, surtout depuis cet été, pour informer le public : serveur Internet www.tousaumerique.fr, centre d'appel 0970 818 818 (payant mais non surtaxé), brochures gratuites, et points d'informations itinérants (une journée, annoncée par panneaux d'affichage, dans certaines (plutôt grosses) communes). Nous avons recueilli le témoignage de l'un de nos adhérents, ayant bénéficié d'une de ces informations personnalisées :

« Le 1er septembre, en milieu de matinée, je me suis présenté au point d'info. de ma commune, banlieue de Nancy, en milieu de matinée. Chance, nous n'étions que quatre 'têtes grises', avec, en face de nous, une informatrice, devant une camionnette repérable aux dessins et logos. J'avais préparé mes questions en lisant la brochure gratuite distribuée dans ma

rechercher les fréquences (qui peuvent changer : ARTE l'a déjà fait en TNT). Je dois dire que la dame (d'âge mûr) qui nous recevait était compétente, aimable et claire dans ses explications... alors que la brochure gratuite, malgré, là aussi, un indéniable effort de clarté, reste touffue, car, rien n'étant normalisé dans le matériel, il faut expliquer tous les cas possibles. Pour ma part, j'étais à moitié avancé : j'ai déjà, sur mon poste à écran plat récent, à double 'tuner', une bonne réception de la TNT, même avec mon antenne 'râteau', que je n'ai pas à changer. Mes questions portaient d'une part sur mon magnétoscope à cassettes VHS, d'autre part sur les sous-titres télétexte pour malentendants, points non abordés, ni dans la brochure, ni sur le serveur Internet. J'ai appris que je pouvais garder mon magnétoscope, à condition d'acheter un décodeur TNT (même de premier prix), de le brancher avant le magnétoscope, puis de le relier au téléviseur par une prise 'péritel'...

Je suis même reparti avec un schéma de branchement ! Quand au sous-titrage, on m'a assuré que c'était une obligation pour les chaînes de France Télévision, et que TF1 'faisait des efforts' »

C'est tout de même une affaire commerciale, et les vendeurs en électronique sont 'sur les dents', au moins jusqu'à la mi-octobre : nous en avons vu débiter des décodeurs en grands nombres, avec des prises péritel (souvent non fournies) et quelques conseils rapides. On peut prévoir, comme avec les triangles de pré signalisation récemment, des ruptures de stock.

Enfin, un certain nombre d'aides financières et/ou technique sont prévues, afin de « permettre à tous de continuer à recevoir la télévision ». C'est assez compliqué, en fonction des zones couvertes ou non couvertes par la TNT, des conditions de ressources, bien entendu, et de l'âge. En gros, si vous

avez plus de 70 ans et que vous êtes déjà exonéré(e) de la redevance de l'audiovisuel, vous pouvez prétendre au maximum d'aides. Mais il faudra bien sûr s'inscrire, remplir un dossier avec justificatif d'imposition, etc.. Renseignements au 0970 818 818 du lundi au samedi de 8 H à 21 H... si le service n'est pas saturé !

Il reste le côté arnaques à venir. En effet, un certain nombre d'installations devront être revues. Il faudra alors faire appel à des spécialistes. Au vu de nos dossiers dans ce secteur d'activité, certains sont des artistes des montants ! La plus grande prudence est de mise. Quelques bons conseils ne nuiront pas à un bon passage à la TNT.

Avant toute chose, demandez deux devis pour mettre en concurrence les entreprises. Celui-ci doit être détaillé en mentionnant le prix du matériel et le nombre d'heures prévues. La TVA est à 5.5 % pour les maisons ou appartements de plus de deux ans. Une attestation est à remplir certifiant cette situation. Ne réglez au maximum que 30 % d'acompte à la signature du devis ou du bon de commande. Lorsque la facture est émise, vérifiez la conformité par rapport au devis. On ne peut pas vous faire payer plus sauf si vous avez donné votre accord écrit. C'est au professionnel de savoir calculer la valeur de sa prestation.

Si ces conseils sont suivis, cela devrait bien se passer. Malgré tout, il peut se faire que l'installation soit défectueuse. Il faut rappeler à la société qu'elle est tenue à une obligation de résultat prévue par l'article 1147 du Code Civil par lettre recommandée avec AR.

Un dernier mot : si votre poste est antérieur à 1981, vous devrez probablement en changer (problème de prise "Péritel" ; si il est plus jeune, et qu'il fonctionne bien, un adaptateur TNT peut suffire... A vous de voir.



boîte
a u x
l e t t r e s
la semaine
précédente.
La personne qui
me précédait se
faisait expliquer la
manipulation de sa
télécommande pour

LE BETISIER DE LA PUBLICITE.....

Publicité d'été :

De la fraîcheur sous les toits : jusqu'à - 7°C

C'est un typique abus par raccourci. Ne comptez pas y conserver vos crèmes glacées : il s'agit juste de volets d'occultation de lucarnes de toits. Donc, comprenez : avant vous rôtiiez sous vos châssis V... , maintenant, vous allez juste cuire avec peut-être 7° en moins.

Le commerce est vraiment impatient, après Pâques, de voir arriver les fêtes de fin d'année. D'où la tendance à vouloir nous les rappeler plus tôt. Une chaîne de supermarchés, pour une campagne de promotions (assez banale par ailleurs), a montré un Père Noël portant lunettes de soleil, avec le gros titre :

Des offres jamais vues... c'est Noël en juin !

A force d'avancer le calendrier, on reviendra peut-être à Noël en décembre...